



Règlement du concours #changeup

Article 1 : Organisateur

La société Autosdistribution Losch s.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B0123152 établie et ayant son siège social à 5, rue des Joncs, L-1818 Howald (Hespérange) organise un concours du 21 novembre au 16 décembre 2016, dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Article 2 : Conditions de participation.

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne privée, propriétaire d'un modèle Volkswagen up! et client (résident ou non-résident) du réseau Volkswagen au Grand-Duché de Luxembourg et avisée par la société organisatrice dans le cadre d'un mailing postal personnalisé. Sont exclus les propriétaires de flottes commerciales, les personnes employées par la société organisatrice, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe. Les personnes qui remplissent ces conditions mais qui, pour une raison quelconque, n'ont pas reçu de courrier personnalisé, peuvent néanmoins participer en suivant les modalités de l'article 4 et en prenant soin de mentionner dans leur e-mail qu'ils n'ont pas reçu de courrier au préalable.

Article 3 : Lot mis en jeu.

Est mise en jeu, en échange de l'ancienne up! du propriétaire, une Volkswagen up! nouveau modèle, motorisation essence d'une puissance de 90 cv et équipée des mêmes options que le véhicule actuel du (de la) propriétaire gagnant(e). Des éventuelles options supplémentaires demandées, seront facturées au propriétaire gagnant.

Article 4 : Modalités de participation

L'inscription au jeu concours se fait par l'envoi, de la part du (de la) propriétaire participant(e) d'une ou plusieurs photos originales de son modèle **up!** actuel selon son imagination. Le (la) participant(e) au jeu doit être le (la) propriétaire du véhicule pris en photo, et peut y figurer ou non avec d'autres personnes. L'auteur(e) de la photo doit posséder les droits à l'image de toutes les personnes sur la photo et les céder sans aucune condition préalable à la société organisatrice. Il/elle envoie les photos à l'adresse mail suivante changeup@volkswagen.lu en indiquant ses coordonnées personnelles.

Les photos seront publiées anonymement sur la page Facebook de Volkswagen Luxembourg. Les photos doivent respecter l'ensemble des règles et principes qui fondent l'ordre moral, politique, économique et social de la société. Les images

doivent impérativement être dans un format .jpg ou .gif animé et en bonne résolution.

Article 5 : Détermination du gagnant

Un jury composé de personnes issues de la société organisatrice et de l'agence conseil en communication IDP, Ierace Dechmann & Partners choisira la photo la plus réussie et la plus originale. Le (la) propriétaire gagnant(e) sera informé(e) par téléphone/courrier postal et pourra configurer immédiatement son nouveau véhicule.

La livraison du nouveau véhicule au propriétaire fera l'objet d'une couverture audiovisuelle dans le cadre d'une campagne de communication. A cet effet, la participation au concours implique l'accord du gagnant à céder ses droits à l'image à la société organisatrice.

Article 6 : Informations à caractère personnel

La société organisatrice est le seul destinataire des informations nominatives. Chaque participant dispose néanmoins d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 7 : Responsabilité

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devrait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature du lot sans préavis. La société organisatrice ne saura être tenue responsable dans le cas de force majeure, d'éventuels grèves ou retards des services d'expédition du gain, ne permettant pas au gagnant de profiter pleinement de son gain. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat. Tout recours en justice est exclu.

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice Tapella & Nilles, 14-16 rue du Canal, L-4050 Esch/Alzette et consultable sur le site internet de l'étude: www.tapella-nilles.lu. Ce règlement pourra être adressé gratuitement à toute personne faisant une demande écrite auprès de la société Autodistribution Losch, à 5, rue des Joncs, L-1818 Howald (Hespérange).